

Aide-mémoire BTLF pour le RDUE et l'ONIX

En date du 27 novembre 2025, selon les informations disponibles actuellement à la BTLF.

Sans DDR Produit (et son numéro de référence), le produit est exclu du marché européen

Une DDR est obligatoire pour tout produit mis sur le marché de l'UE ou exporté depuis l'UE, sauf exceptions (produits hors champ d'application, papier 100 % recyclé, stocks antérieurs à certaines dates).

Éléments indispensables pour enregistrer une DDR Produit sur le portail Traces

1. **DDR préexistantes s'il y a lieu¹**

- Pour chaque type de papier ou carton utilisé dans le produit, il peut y avoir un numéro de DDR préexistant.
- Pour une réimpression, la DDR produit de l'impressions précédente.

2. **Coordonnées GPS des parcelles forestières s'il y a lieu²**

- Pour chaque type de papier ou carton utilisé dans le produit, il faut fournir la localisation des parcelles où le bois a été coupé.
- Formats acceptés : un point, deux points (rectangle), ou polygone (3 points ou plus).
- Précision recommandée : 6 décimales.
- Un fichier GeoJSON peut être utilisé pour fournir ces informations.

3. **Informations sur les matières premières s'il y a lieu³**

- Pays d'origine (code ISO).
- Nom scientifique (latin) de l'essence de bois.
- Nom commun de l'essence de bois (entre parenthèses).
- Date de coupe (AAAA, AAAAMM ou AAAAMMJJ).

¹ Le papier peut avoir déjà son DDR. Dans ce cas, les points 2-3-4 ne sont pas à entrer dans le portail. Dans le cas d'une réimpression, il peut s'agir de la DDR de l'impression précédente.

² Si tous les papiers/cartons utilisés pour ce tirage n'ont pas de DDR, il faut entrer les informations du papier (soit les points 2-3-4) dans le portail.

³ Voir note précédente

4. Attestations légales s'il y a lieu ⁴

- Conformité aux lois locales.
- Déclaration « sans déforestation ».

5. Classification douanière

- Code TARIC complet (10 chiffres) pour le produit.
- Code TARIC supplémentaire C716 pour confirmer qu'une DDR est disponible.
- Autres codes supplémentaires s'il y a lieu (ex. Y144 pour microentreprises, codes pour les exemptions).

6. Déclaration légale et enregistrement dans Traces

- La DDR doit être enregistrée par une organisation disposant d'un numéro EORI lié à un pays de l'UE.
- Une fois enregistrée, Traces génère le DDR + un numéro de référence (obligatoire sur les documents de douane).

7. Autres métadonnées requises

- Poids du produit (en grammes).
- Nom de l'éditeur.
- Nom de son représentant dans l'UE.
- Nom du distributeur dans l'UE.
- Date de publication et date de mise en marché dans l'UE.

 **Notez que cette information n'est valide que pour un an et pour une seule impression**

- Une nouvelle DDR doit être produite pour chaque nouvelle impression d'un même ISBN. Vous devez inclure les DDR de chaque impression précédente dans la nouvelle déclaration. La question de l'impression à la demande (IAD) ne semble pas claire pour l'instant.
- Si vous renvoyez des exemplaires de la même impression en Europe plus d'un an après le premier envoi, vous devez entrer de nouveau les informations dans le portail Traces pour générer une nouvelle DDR, même s'il s'agit du même tirage.

⁴ Voir note numéro 2

— Exceptions où une DDR n'est pas requise

Produits hors du champ d'application

- Articles non fabriqués à partir de bois (ex. : cartes imperméables en Tyvek, livres de bain en vinyle, livres entièrement en tissu).

Papier 100 % recyclé

- **Toutes** les parties du produit (corps, jaquette, couverture, carton, coffret, etc.) sont fabriquées à partir de matériaux recyclés.

Stocks non commerciaux

- Exemplaires destinés à des salons ou événements et non mis en vente dans l'UE.

Stocks anciens (avant mi-2023)

- Exemplaires fabriqués avec du papier dont les arbres ont été coupés avant le 29 juin 2023, et mis en marché dans l'UE avant la fin de 2028.

Stocks présents dans l'UE avant le 30 décembre 2025

- Exemplaires fabriqués avec du papier dont les arbres ont été coupés entre juin 2023 et décembre 2025, et qui sont physiquement dans l'UE avant la date d'entrée en vigueur du règlement (30 décembre 2025). Si ces livres entrent dans l'UE après cette date (2026-2028), même s'il s'agit d'un réassort du même tirage déjà présent dans l'UE, le règlement s'applique alors.

Microentreprises / petites entreprises⁵

- Mise en œuvre reportée de 6 mois (jusqu'au 30 juin 2026).

⁵ Votre distributeur doit aussi être une micro/petite entreprise pour que ce report s'applique.

QUI FOURNIT QUOI



Imprimeur québécois à l'éditeur (par son marchand de papier)

- DDR papier

et/ou

- Coordonnées GPS des parcelles forestières
- Informations sur les matières premières (bois et date de coupe)
- Attestations légales



Imprimeur européen à l'éditeur⁶

- DDR papier⁷



Distributeur européen à l'éditeur

- Classification douanière (codes Taric)



Éditeur québécois à Traces ou à son représentant de l'UE

- Avoir un EORI ou un représentant dans l'UE pour entrer les informations dans le portail Traces
- Informations sur le papier fourni par l'imprimeur
- Informations douanières (codes Taric)
- Poids total des livres
- Date de mise en marché dans l'UE
- Nom du représentant dans l'UE
- Nom et contact du distributeur européen



Éditeur québécois pour les documents de douane /distributeur européen

- DDR produit + no de vérification

⁶ Ce n'est pas clair pour la BTLF si une impression dans l'UE a besoin d'une DDR, ou si comme aucune frontière n'est franchie, ce code pour les douanes n'est alors pas nécessaire.

⁷ En théorie, le papier en Europe doit avoir une DDR pour être vendu. L'imprimeur européen devrait donc être en mesure de vous fournir ce DDR préexistant, ce qui enlève l'obligation d'entrer les informations concernant la fabrication du papier. Si ce n'est pas le cas, il devra vous fournir les informations GPS et autres comme pour un imprimeur québécois qui n'aurait pas de DDR papier.